

*Date de dépôt : 8 février 2017*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Yves de Matteis, Emilie Flamand-Lew, Jean-Marc Guinchard, Thierry Cerutti, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Bernhard Riedweg, Jean-Luc Forni, François Lefort, Jean-Michel Bugnion, Lisa Mazzone, Jean-Charles Rielle, Henry Rappaz, Frédérique Perler, Sandro Pistis, Isabelle Brunier, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Jean-François Girardet, Carlos Medeiros, Jean-Marie Voumard, Stéphane Florey, Marie-Thérèse Engelberts, Christina Meissner, Salima Moyard, Sarah Klopmann, Francisco Valentin, Thomas Bläsi, Olivier Baud, Christian Flury : Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS**

### **Rapport de M. Jean Romain**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La réponse du Conseil d'Etat, lors du vote en plénière, n'ayant pas convenu à 53 députés contre 22, la motion a donc été renvoyée à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport pour un réexamen. Mais il a suffi d'une seule séance pour comprendre que cette motion n'a pas de raison d'être. En effet, en date du 1<sup>er</sup> février 2017, l'audition de M<sup>me</sup> Françoise Clément, secrétaire générale de FONSART, a été claire. C'est sous la présidence de M. Olivier Baud que la commission a pris acte à l'unanimité de la réponse du Conseil d'Etat. Le procès-verbal a été tenu par M. Sylvain Maechler que le rapporteur remercie.

## Séance du 1<sup>er</sup> février 2017 – audition et vote

M<sup>me</sup> Françoise Clément rappelle que la motion déposée demandait le soutien du canton et/ou de la Ville afin d'obtenir des financements pour terminer le travail de numérisation des archives de la RTS. **La fondation a trouvé les financements nécessaires** pour achever cette numérisation. Ce matériel sera donc numérisé et mis à la disposition de la RTS ainsi que du public.

La FONSART a deux objectifs. Le premier, qui vient d'un mandat de la RTS, est de numériser ces archives pour les réutiliser dans le cadre des programmes. Le second est de mettre en valeur ce patrimoine. Un des meilleurs moyens de le mettre en valeur est un site, à savoir le site « [www.rts.ch/archives](http://www.rts.ch/archives) ». Le but est de mettre à disposition du public l'intégralité des archives de la RTS.

Elle vient aujourd'hui **parler d'un autre projet**, à savoir « notreHistoire », créé par la FONSART. C'est une plateforme numérique interactive historique qui vise à rassembler différents fonds pour qu'il y ait un partage des connaissances. Le but est de revisiter l'histoire de la Suisse romande. Cela permet à des quidams qui ont numérisé leurs archives de les mettre sur cette plateforme et de les partager. Aujourd'hui, ils sont déjà en contact avec la bibliothèque de Genève et avec le fonds iconographique de cette même bibliothèque. Ils ont intégré une partie de ce fonds à la plateforme. Elle souhaite que d'autres cantons y participent et partagent des sources historiques et des documents audiovisuels. M<sup>me</sup> Clément présente le site internet « [notrehistoire.ch](http://notrehistoire.ch) ». Elle indique que les résultats d'une recherche permettent de croiser ce qu'a dit la RTS sur un événement précis, avec d'autres archives photographiques privées, ou encore avec des archives journalistiques. La quasi-totalité des journaux a été numérisée en Suisse romande. Cela permet via une seule plateforme d'avoir toutes les archives et de nombreuses sources. La formation des jeunes à l'utilisation de ces sources historiques est intéressante pour pouvoir reconstituer leur histoire. Ce projet va être exporté dans la région romanche et au Tessin. Les Alémaniques ne sont pas encore convaincus, car leur région n'est pas unifiée comme le Tessin par exemple. L'idée n'est donc plus de demander de l'argent, car pour la partie numérisation ils ont réussi à engranger l'argent nécessaire auprès d'une fondation notamment. C'est plutôt sur cette plateforme que le soutien est demandé, à travers une valorisation de cette dernière. Une interactivité est prévue, et le public est amené à partager cela. Elle informe les commissaires qu'aujourd'hui il y a 3600 membres sur la plateforme. Ils espèrent pouvoir également fédérer les Suisses de l'étranger qui sont très intéressés par l'histoire de la Suisse.

Au Président qui demande si cette motion est caduque, M<sup>me</sup> Clément répond que oui car **le soutien financier n'est plus nécessaire**. Mais ils aimeraient un soutien stratégique et philosophique. Ce qu'ils font avec le canton de Genève est exemplaire par rapport à ce qui pourrait être fait ailleurs. Le canton pourrait présenter notre Histoire dans différents forums et congrès. C'est donc une recherche de soutiens et non de fonds. De leur côté, les enseignants pourraient faire passer ce message à leurs élèves car les sources présentées peuvent être riches d'enseignements.

Un député PLR souhaiterait savoir s'ils ont une collaboration avec le mensuel « Passé simple ».

M<sup>me</sup> Clément lui répond que oui, et que certains documents de la plateforme ont été repris à « Passé simple ». Ils ont un partenariat avec Ringier pour les journaux. Ils sont aussi en contact avec la bibliothèque nationale, qui s'est chargée de numériser de nombreux journaux. L'objectif est de mettre en relation des données existantes de manière unilatérale et univoque. Elle souhaite que gratuitement des chercheurs et étudiants puissent avoir accès à des informations. Elle ajoute qu'ils sont également en contact avec « Génération ». C'est un public cible puisque ces gens pourraient être intéressés à mettre à disposition du matériel et à le numériser. Quand des gens proposent de mettre à disposition du matériel, ils pensent que c'est uniquement leur histoire de famille et que cela n'intéresse personne. Mais tout le monde a son histoire de famille et l'histoire de la Suisse romande s'écrit avec des familles.

Un commissaire MCG est content de voir qu'une idée suisse se développe. Il demande si les archives des sous-sols de l'ancienne télévision sont toutes numérisées. Il croit savoir qu'il y avait des formats anciens pour lesquels les machines n'existent presque plus. Il demande s'ils ont essayé de les acquérir.

M<sup>me</sup> Clément lui répond qu'ils ont retrouvé au marché aux puces un certain nombre de documents. Ils n'ont pas gardé toutes les émissions diffusées depuis le début de la radio en 1929 et de la télévision en 1953. Depuis 2002 ils sont très précautionneux avec ces archives. A l'époque, les supports coûtaient tellement cher qu'ils enregistraient par-dessus. Les archives du lancement de la radio Couleur 3 par exemple n'ont jamais fait l'objet d'une collecte car on ne vivait pas pour faire des archives mais pour produire et diffuser. C'est seulement récemment que l'on s'est rendu compte de la valeur de ces archives. Ces archives de Couleur 3 ont été retrouvées car elles avaient été enregistrées par des privés sur des cassettes, et elles se sont ensuite retrouvées sur la plateforme.

Un autre député MCG pose la question d'une valeur marchande ou des droits d'auteur réclamés sur les documents mis à disposition.

M<sup>me</sup> Clément répond qu'ils mettent à disposition une plateforme, du stockage et des outils. Sur la partie gauche de la plateforme il y a toutes les informations, y compris la question des droits d'auteur. Pour chaque photo, il existe la possibilité entre trois usages différents, mais l'usage de ces contenus doit être libre sur la plateforme. Ce qui est intéressant est donc les droits donnés à l'externe. On peut premièrement interdire tout usage en dehors de la plateforme, et celui qui le fait risque des poursuites et des amendes. On peut laisser les choses totalement libres de droits, donc dans le domaine public. Il existe aussi la possibilité d'accepter que cela soit utilisé mais pas à des fins commerciales, en citant le nom de l'auteur et en ne tronquant pas le document. Ils ont donc répondu de façon claire aux besoins des gens, des institutions et de la RTS.

Quant à la relation avec *Léman Bleu*, « Autrefois Genève », M<sup>me</sup> Clément répond au même député MCG qu'ils font le travail de numérisation en échange du droit de diffusion des documents sur Léman Bleu. Ils sont en relation étroite avec la chaîne, et ont envie que cet exemple d'émission soit reproduit dans d'autres cantons.

Le Président, après la sortie de l'auditionnée, met aux voix la prise d'acte du rapport M 2183-B du Conseil d'Etat.

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

**La commission accepte à l'unanimité de prendre acte du rapport M 2183-B.**